

BOURSE D'EXCELLENCE PROVENCHER_ROY EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Montant de la Bourse d'excellence : 1 500 \$

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein au baccalauréat en architecture de paysage ;
- Excellence du dossier académique ;
- Excellence du projet dans le cadre de l'atelier final (APA3430 Atelier Intégrateur II) où quatre sphères de compétences sont interpellées :
 - Maîtrise du processus de conceptualisation de projet ;
 - Mise en pratique des connaissances acquises dans les cours techniques et théoriques ;
 - Raffinement des techniques d'expression graphiques et orales ;
 - L'autonomie et la capacité d'évoluer dans un cadre multidisciplinaire.

Comité d'attribution :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ou une personne représentante, qui préside le Comité ;
- Un(-e) professeur(-e) en architecture de paysage de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Un(-e) professionnel(-le) du milieu de l'architecture de paysage, à priori une personne représentante du Donateur.

Modalités d'attribution :

- Appel des candidatures au trimestre d'hiver ;
- Dépôt des candidatures au trimestre d'hiver ;
- **Date limite de dépôt de candidatures sur le StudiUM de l'atelier APA3430 :**
- Sélection du récipiendaire au trimestre d'hiver ;
- Reconnaissance du récipiendaire au vernissage de l'exposition EFFA.

Composition du dossier de candidature :

- Lettre de présentation ;
- Curriculum vitae ;
- Relevé de notes ;
- Portfolio de l'atelier APA3430 en précisant la contribution personnelle de l'étudiant(-e) au regard des critères d'attribution.